



Commune d'Agneaux

Compte rendu de la séance du conseil municipal du **31 Mars 2011**

Étaient présents : Alain MÉTRAL, Maire - Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Claude LEPAON, Michel MADORÉ, Annick LAMAZURE, Alain SÉVÊQUE Adjoint, Jean-Marie BARRÉ, Françoise BLANCHET, Michel BLOT, Daniel CAILLOT, Jacqueline CORBEAU, Christian DELANOË, Daniel DEPINCÉ, Claude DUGUEY, Jean-Michel HEC, Eric LEBRUMAN, Colette LECOT, Paulette LEMARIGNER, Josiane MARAIS, Fabienne PICAN, Yolanda TESNIERE, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : Thierry BILLORE (procuration à Alain SÉVÊQUE), Michèle DEBONO (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Françoise LUAST (procuration à Dany DAVID), Jean-Pierre RUAULT (procuration à Elisabeth LEGRAND).

Secrétaire de séance : Madame TESNIERE

Date de convocation : 25 mars 2011

Date d'affichage : 07 avril 2011

- : - : - : - : - : - : -

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 27 JANVIER 2011

L'assemblée municipale adopte le compte rendu de la séance du 27 janvier 2011 à l'unanimité.

1. *ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : EXERCICE 2011*

Monsieur MÉTRAL précise le cadre de présentation des orientations budgétaires et donne la parole à Monsieur BARRÉ.

Monsieur BARRÉ rappelle le contexte général dans lequel s'inscrivent ces orientations budgétaires. Il souligne que si l'augmentation des bases ont un impact sur les recettes, les ressources, notamment des dotations de l'état sont appelées à stagner voire diminuer en euros constants. Il évoque aussi les incertitudes liées à la transformation de la communauté de commune de l'agglomération Saint-Loise en communauté d'agglomération.

Monsieur BARRÉ insiste sur la nécessité de maîtriser les dépenses à caractère général et de stabiliser les effectifs. Il ajoute : « *il nous faut réduire notre endettement afin de dégager les marges d'autofinancement indispensables pour entretenir et rénover notre patrimoine* ».

Enfin il rappelle que le Centre de santé devra s'autofinancer intégralement dans le cadre d'une contractualisation adaptée avec les professionnels concernés.

Monsieur DEPINCÉ constate les difficultés à élaborer le budget. Il estime que le désengagement de l'état est responsable de la baisse des recettes. Il note également que Saint-Lô agglomération bénéficie maintenant des nouvelles taxes qui ont remplacé la Taxe professionnelle ; aussi, les seules marges de manœuvre se portent sur les taxes ménagères.

Il propose des pistes de réflexion :

- faire venir des ménages sur la commune,
- s'inscrire dans une démarche de développement durable, par exemple en profitant de la rénovation de la couverture de la salle omnisport pour y poser des panneaux photovoltaïques,
- faire participer les hors commune qui profitent des structures communales,
- revoir dans le cadre de la future DSP pour le crématorium des conditions plus favorables pour la collectivité.

Enfin Monsieur DEPINCÉ demande des explications sur la maîtrise des dépenses évoquée par Monsieur BARRÉ dans sa présentation.

Monsieur MÉTRAL précise que la gestion participative des dépenses à caractère général consiste à impliquer les chefs de service dans le fonctionnement et la maîtrise des dépenses.

Monsieur DEPINCÉ fait remarquer que le poste occupé par Monsieur BENOIT (chargé de mission pour le projet mémoire) va être supprimé.

Madame DAVID explique que Monsieur BENOIT n'est pas employé de la commune d'Agneaux. Il est vacataire ; mis à disposition de la commune par le Centre de Gestion. Actuellement en arrêt de maladie, il doit reprendre son activité qui consiste à recueillir des informations pour le projet « mémoire » pour une durée de 6 mois.

Madame DAVID ajoute : « *Il a encore du temps sur 2011, mais le projet s'arrêtera. Le système devra être pérennisé mais pas obligatoirement l'emploi.* »

Monsieur MÉTRAL confirme que le futur travail d'actualisation du projet « mémoire » ne nécessitera pas d'y affecter un emploi complet.

Monsieur DEPINCÉ demande : « *pouvez vous nous donner l'endettement par habitant ? Il est passé de 162€ à 175€ en 2 ans (2009)* ».

Monsieur MÉTRAL précise que les chiffres sur l'endettement peuvent varier en fonction des critères retenus par l'INSEE. Il ajoute : « *La population Agnelaise a baissé fictivement ce qui entraîne de fait une augmentation de l'endettement par habitant.* »

Il fait observer que l'endettement est dû aux investissements qui ont été réalisés (médiathèque, accueil loisirs, Maison de la Petite enfance, route de Coutances...) avec l'approbation de l'ensemble des élus.

Monsieur DEPINCÉ estime qu'il faut profiter de l'opportunité de la création d'une prison à Saint-Lô pour accueillir sur Agneaux les familles des employés. « *Ce sont des emplois de catégorie C aux revenus modestes, ils ne peuvent payer un terrain 100€ le m², la commune doit donc intervenir pour leur permettre de s'installer en créant des lotissements sociaux. Par rapport aux autres communes environnantes, Agneaux ne fait rien dans ce sens.* »

Monsieur MÉTRAL fait observer que la création de lotissements sociaux est de la compétence de Saint-Lô Agglomération ; « *un terrain de 2 hectares est déjà prêt à être aménagé, nous attendons des partenariats. J'ai eu par ailleurs des contacts avec des professionnels qui souhaitent relancer des projets immobiliers sur la commune.* »

Il rappelle que la municipalité s'emploie déjà depuis longtemps à accueillir les ménages en confortant l'emploi et en offrant à la population les services attendus.

Monsieur MÉTRAL souligne cependant que rien n'est fait à ce jour pour la prison, il est donc prématuré d'anticiper les besoins. Il déclare : « *cela étant, nous espérons tous que*

ce projet et d'autres comme le transfert de la clinique ou la construction du centre de santé pourront aboutir pour stabiliser et pérenniser les emplois.

Concernant le crématorium, la encore rien n'est fait ; nous attendons le jugement du tribunal administratif ; enfin je ne suis pas insensible aux notions de développement durable, même si je reste réservé sur la pertinence des panneaux photovoltaïques. Nous demanderons une étude de faisabilité pour la couverture de la salle omnisport si au préalable l'architecte des bâtiments de France n'y oppose pas son veto. »

Monsieur DEPINCÉ demande si « des choses ont été faites » pour la mise en accessibilité de la voirie et des bâtiments prévue en 2015.

Monsieur MÉTRAL répond : « La communauté d'agglomération est compétente pour l'étude de la mise en accessibilité de la voirie ; pour les transports, cela dépend des TUSA et pour les bâtiments communaux, nous avons déjà fait beaucoup de choses. Le diagnostic est réalisé ; des travaux ont également été réalisés.

Certes, la salle du conseil n'est toujours pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour résoudre ce problème je pense qu'il est préférable d'envisager la création d'une nouvelle salle au rez de chaussée plutôt que d'installer un ascenseur. »

Monsieur LEBRUMAN souhaite connaître les dispositions prévues pour le personnel de la Mairie.

Monsieur MÉTRAL confirme la possibilité d'accueillir une personne à mobilité réduite dans les locaux du rez de chaussée.

2. ACTE CONSTITUTIF D'UNE RÉGIE DE RECETTES AUPRES DE LA COMMUNE D'AGNEAUX

Depuis la création de la régie de recette à la Mairie et des sous-régies de recettes de la Médiathèque et de l'ALSH, des évolutions et modifications ont rendu nécessaire la refonte des documents constitutifs pour les mettre à jour.

Un nouveau document reprenant tous ces éléments est présenté par Monsieur BARRÉ.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver l'acte constitutif de la régie de recettes.

3. ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Par courrier du 25 janvier 2011, la Préfecture nous a fait part de la revalorisation de 0.49%, pour l'année 2011, du montant de l'indemnité.

Aussi, après en avoir délibéré, l'Assemblée municipale décide à l'unanimité d'accorder une indemnité d'un montant de 474.15 € au Curé d'Agneaux.

4. LISTE DES COMMISSAIRES PROPOSÉE AU DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité de corriger la délibération du 27 janvier 2011 portant sur la composition des commissions locales, en supprimant la partie qui concerne la commission communale des impôts et de reconstituer les commissions tel que proposé lors de la séance du 27 janvier 2011.

5. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES ENGAGÉES PAR L'INSTITUT POUR LES CLASSES DÉCOUVERTES ET LES PROJETS 2010-2011

Madame LAMAZURE indique que La commune d'Agneaux a reçu de l'Institut une demande de participation pour un séjour découverte au centre équestre de Moyon, pour la création d'un spectacle musical avec Musique Expérience, pour un projet théâtre avec la Compagnie du Théâtre en Partance et pour 3 journées découverte du patrimoine à Tatihou, Le Mont St Michel et Bayeux. Le montant total de la participation demandée s'élève à 1228,89€.

Monsieur HEC souhaite connaître le coût moyen par élève des participations accordées à l'école Marie Ravenel et à l'Institut et dans l'attente, demande le retrait de cette participation de l'ordre du jour.

Monsieur MÉTRAL rappelle que les participations sont définitivement accordées pour les 2 établissements (uniquement pour les enfants d'Agneaux à l'Institut) sur présentation de factures acquittées. Ces participations représentent 100% du reste à charge des parents pour les projets pédagogiques et 50% pour les autres projets.

Monsieur DEPINCÉ demande les chiffres pour les années 2008, 2009 et 2010. Il lui semble que les enfants de l'Institut ont bénéficié d'une aide plus importante. Il déclare : « *nous défendons l'équité entre les enfants agnelais.* »

Monsieur MÉTRAL répond : « *Si il y a moins de projets à l'école Marie Ravenel qu'à l'Institut sur une même période, l'Institut percevra plus de participations, puisque les conditions d'attribution sont les mêmes. Ceci étant, nous n'avons jamais refusé une participation aux projets des 2 écoles et nous sommes garants de cette équité entre les enfants agnelais. De ce fait, je maintiens ce vote à l'ordre du jour.* »

A la Majorité, par 23 voix pour et 4 abstentions (groupe Ensemble Pour Agneaux), le conseil Municipal d'octroyer à l'Institut Saint-Lô une participation de 1228,89€ et d'inscrire cette dépense au budget.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur MÉTRAL annonce la création d'un IDRIS (Institut Médico-éducatif de Développement et de Recherche en Inclusion Sociale : ex : IME) route de Coutances dans les anciens locaux Michigan.

Il annonce également que la Mairie d'Agneaux délivrera prochainement des passeports biométriques.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DEPINCÉ : « *la presse fait état d'un spectacle organisé dimanche prochain par la commission culturelle. Nous n'avons pas été informés.* »

Monsieur MÉTRAL : « *il s'agit d'un oubli involontaire mais vous y serez le bienvenu !* »

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur MÉTRAL lève la séance à 21h30

Le Maire,

A. MÉTRAL